62e ANNEE. — N° 47 MERCREDI 19 AVRIL 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A quand la signature de l'accord douanier franco-espagnol ? — Nécessité d'une convention commerciale franco-belge. — Des difficultés surgissent à la Conférence de Gênes.

L'ouverture de la Conférence de Gênes a eu un contre-coup fâcheux : elle retarde la signature de l'accord douanier franco-espagnol.

On n'a pas oublié dans quelles conditions naquit un grave conflit commercial entre Paris et Madrid.

Depuis lors, et durant quatre longs mois, des négociations parfois très laborieuses se poursuivaient entre les deux pays pour établir une nouvelle convention économique.

De l'avis unanime, cette convention est impatiemment attendue par les commerçants et les industriels des deux côtés des Pyrénées.

De sa conclusion dépend la reprise d'un très important courant d'échanges, courant momentanément interrompu.

Un effort sérieux, consenti de part et d'autre, permettait enfin d'entrevoir comme prochaine la signature d'un accord, lorsque le principal représentant de la France, M. de Serruys, a dû quitter Madrid pour se rendre à Gênes en qualité d'expert.

Ce départ précipité est d'autant plus regrettable que les agents germanophiles de la péninsule se sont emparés immédiatement du fait pour l'interpréter à leur façon.

D'aucuns ont représenté ce départ comme l'effet de difficultés nouvellement surgies ; on a parlé de dissentiment, voire même de rupture.

Bref, l'inconvénient est double : non seulement la conclusion de l'accord est remise aux calendes grecques, mais l'atmosphère des dernières négociations se trouve singulièrement alourdie.

Ne pouvait-on, avec un peu de bonne volonté, prévenir un pareil contre-temps ?

⁂

Cette question du nouveau tarif douanier espagnol n'est d'ailleurs, qu'un aspect du problème économique qui se pose à la France.

Le commerce franco-italien et franco-belge réclame également un prompt règlement.

La Belgique certes, ne nous a jamais ménagé ses sympathies. Pourtant, un certain mécontentement, qui a eu son écho à la tribune de la Chambre, s'est manifesté chez notre voisine.

Les industriels belges se plaignent en effet du relèvement de plusieurs de nos tarifs douaniers, qui entrave beaucoup, disent-ils, l'exportation en France de leurs produits.

Un fait demeure assuré : la Belgique souffre, comme tous les autres pays, d'un profond malaise économique.

Or, la Belgique ne peut vivre si elle n'exporte en quantité des produits manufacturés. Car, autrement, comment pourrait-elle équilibrer ses échanges ?

Elle doit importer, dans la proportion de 80 0/0, du blé et des aliments qui lui sont nécessaires.

Mais, de plus, elle doit importer les matières premières, indispensables à son industrie.

On entrevoit par là quelle est la gravité de sa situation économique.

La conséquence, c'est qu'après avoir été exclue des marchés étrangers pendant 4 ans 1/2, elle n'a pu, de par la crise mondiale actuelle, reconstituer sa clientèle. Pendant des mois, 200.000 de ses ouvriers ont connu le chômage. Et, si leur nombre n'atteint plus que 82.000, la crise tend à s'aggraver de nouveau.

Les craintes, les inquiétudes s'avivent en Belgique. C'est pourquoi on exprime le vœu que la rigueur de la frontière douanière soit tempérée pour permettre la reprise sérieuse des échanges franco-belges.

La France doit faire l'impossible pour donner satisfaction aux vœux de la Belgique : tout mécontentement pourrait avoir sa répercussion profonde sur les relations politiques des deux pays.

Bref, il faut souhaiter qu'une parfaite entente économique vienne bientôt parachever notre étroite union politique avec la Belgique.

⁂

La Conférence de Gênes traverse une phase critique. La confusion est telle qu'on peut se demander si elle ne va pas s'achever brusquement, sans avoir réglé aucun des problèmes à l'étude.

Ce sont les affaires russes qui suscitent tout ce désarroi.

Aux termes des résolutions arrêtées à Cannes, les Soviets devaient s'engager à reconnaître les dettes contractées par la Russie.

La venue des bolcheviks à Gênes semblait impliquer de leur part l'acceptation implicite de leurs dettes.

Mis en demeure de se prononcer nettement sur cette question, les représentants de Moscou opposent aux demandes des Alliés une réclamation de cinquante milliards de roubles-or, au titre des dommages causés au gouvernement des Soviets depuis son établissement.

On aperçoit la portée de ces exigences : de débitrice, la Russie deviendrait créancière. Prétention excessive : les bolcheviks ne se bornent pas à renier indirectement les dettes de leur pays — donc à repousser les résolutions de Cannes, — mais ils veulent qu'on leur octroie des indemnités.

La conséquence de cette situation se devine : si les délégués russes persistent dans cette attitude. leur exclusion de la Conférence devient inévitable ; toute collaboration à la reconstruction économique de l'Europe s'évanouit : l'entreprise de Gênes s'effondre complètement.

On ne peut prévoir comment évoluera la situation critique actuelle.

Du moins un fait subsiste : la délégation russe cherche à prolonger indéfiniment les discussions, à renvoyer indéfiniment toute décision.

D'où ce résultat : toute l'activité politique de Gênes se trouve suspendue, subordonnée quelle est à la conclusion préalable d'un accord entre la Russie et ses créanciers.

Jusqu'ici, seuls les Soviets ont obtenu, remarque avec justesse le *Temps*, des avantages et des avantages importants :

« D'abord, ils ont été admis à la conférence sur un pied d'égalité, ce qui équivaut pratiquement à une reconnaissance officielle.

« En échange, ils n'ont cédé aucune de leurs positions : toutes leurs prétentions restent intactes et ils n'ont signé aucun engagement, ni politique, ni financier.

« Enfin, succès décisif, le sort de la conférence, vient d'être remis au gouvernement de Moscou. »

Les Soviets, arbitres de la Conférence, quel merveilleux résultat !

M. DAROLLE.

⁂

On annonce la conclusion, à Rapollo, d'un accord séparé entre l'Allemagne et les Soviets.

L'événement ne surprendra que ceux qui n'ont pas voulu *voir* jusqu'ici.

La collusion germano-russe, indubitable désormais, suffira-t-elle à rappeler à la réalité les brasseurs de chimères et d'utopies ?

La Conférence de Gênes conserve-t-elle encore quelque utilité ?

Les Alliés peuvent-ils, sans manquer à la dignité, poursuivre leurs délibérations de paix universelle et de restauration générale, alors qu'on se joue d'eux avec impudence ?

INFORMATIONS

L'Allemagne a fait son versement décadaire

Aux termes de la décision de la commission des réparations, en date du 21 mars, maintenue jusqu'au 31 mai, et accordant un moratorium provisoire à l'Allemagne, celle-ci avait à verser, le 15, une somme de 18.051.079 marks-or.

On avait annoncé que l'Allemagne, prenant pour prétexte son désir d'attendre la décision de la conférence de Gênes, manifestait l'intention de suspendre ses versements. Or, le gouvernement du Reich, qui en avait avisé la commission des réparations, a effectué le 15 le versement de cette somme dans les banques désignées à cet effet.

Les exigences des Soviets russes

M. Litvinoff, sous la forme d'un compte de dommages qui seraient dus à la Russie par les alliés, a présenté la contre-proposition bolcheviste. Le délégué a calculé que par les expéditions soutenues par les alliés contre la Russie (dommages causés aux industries, aux chemins de fer, dommages causés par le blocus, etc.), la Russie aurait subi un préjudice estimé par les soviets à environ 35 milliards de roubles or.

Plus, ajoute la proposition russe, 15 milliards pour les dommages moins déterminés, tels que, notamment, la perte de la Bessarabie et la privation de son revenu, ce qui porte le total des revendications de la Russie des soviets à 50 milliards de roubles or.

En somme, ce sont les Alliés qui seraient les débiteurs des Soviets !!

Tchitcherine pense que tout s'arrangera

Interviewé par le correspondant spécial de l'agence Reuter à Gênes, M. Tchitcherine a déclaré qu'il y avait une grande marge entre les propositions des alliés et les contre-propositions russes, spécialement en ce qui a trait à la question des indemnités et au plan de la reconstruction de la Russie.

M. Tchitchérine a, de plus, déclaré que les contre-propositions russes n'ont pas encore une forme concrète; mais il a ajouté que si le plan allié était adopté, il écraserait la Russie au lieu de contribuer à la reconstruction.

Après avoir dit que l'indemnité réclamée par le peuple russe pour les dégâts commis lors de ce qu'il appelle l'invasion de la Russie par les Alliés, le général Denikine, l'amiral Koltchak, le général Wrangel se monte à un chiffre considérable. M. Tchitchérine a conclu en exprimant l'espoir que les prétentions alliées et les prétentions russes se rapprocheraient les unes des autres lors des prochaines conférences.

M. Millerand en Algérie

Après sa visite, accueillie avec enthousiasme au Maroc, M. Millerand a fait son entrée en Algérie.

La première journée d'Algérie s'achève à Oran, premier témoin de l'œuvre de la France en Algérie. La bourgade de quatre mille habitants, que les soldats français ont trouvée, il y a quatre-vingt-dix ans, est devenue un grand port de 150.000 âmes, dont près de cent mille Français. Toute la contrée du Tlelat traversée pour arriver à Oran a été fertilisée par les colons. La ville a débordé sur les plateaux de la grande rade de Mers-el-Kébir, la vieille cité espagnole encore dominée par ses forts.

M. Millerand a été reçu par la population qui lui a fait un accueil enthousiaste.

Le mouvement communiste est une farce

A l'occasion du Congrès national du parti ouvrier belge a eu lieu à la Maison du Peuple un meeting international, au cours duquel les délégués français, anglais, tchéco-slovaques, luxembourgeois, géorgien hollandais et allemand ont exposé la situation du parti socialiste dans leurs pays respectifs et ont défendu l'action de l'Internationale.

M. Paul Faure, secrétaire général du parti socialiste français, a demandé aux socialistes belges d'aider les socialistes français à faire disparaître la scission qui existe chez eux.

« Le mouvement communiste français, a ajouté M. Paul Faure, est une « farce » qui doit cesser. Le problème des réparations doit être franchement abordé et l'on doit trouver une formule qui donne satisfaction à tous les peuples. »

L'orateur a fait le procès des dirigeants bolchevistes et a terminé en exprimant sa confiance dans l'unité de front socialiste.

Le fils du roi Charles ne montera pas sur le trône de Hongrie

On dément les bruits suivant lesquels le président du conseil, comte Bethlen, négocierait à Gênes une restauration en faveur du prince Otto fils du roi Charles.

Le gouvernement hongrois observe strictement la loi de déchéance.

Les Etats-Unis et les mesures contre l'immigration

Le Sénat américain a adopté une résolution prolongeant jusqu'au 1er juin 1924 les stipulations de la loi actuelle relative à la restriction de l'immigration.

Les mesures concernant l'immigration étudiées actuellement par le Sénat et la Chambre des Représentants diffèrent sur plusieurs points. Il est probable cependant que les deux Chambres arriveront à un accord, car elles ont l'intention de désigner une commission qui sera chargée de discuter la question.

De faux billets en Allemagne

L'inspecteur principal Bethuel et le brigadier Sevestre, de la police judiciaire, chargés de l'enquête sur les faux billets circulant en Allemagne, ont établi que les faussaires ne se contentent point d'émettre des bank-notes anglaises et des billets de banque de 1.000 fr. français, mais aussi des billets de la Banque des Pays-Bas.

C'est en Allemagne exclusivement, où la monnaie de papier étrangère fait prime sur les liasses de marks que les filous, installés outre-Atlantique, écoulent leurs fallacieux papiers.

Leur dernier envoi était composé de billets hollandais, et c'est facilement que d'authentiques et nombreux marks papier ont pu être échangés contre les faux florins.

Paris-Marseille en moins de 5 heures

M. Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat de l'aéronautique et des transports aériens, qui a quitté dimanche matin Villacoublay, à 8 h. 40, par avion pour se rendre à Marseille, a fait escale à l'aérodrome de Bron, près Lyon, à midi. Il en est reparti à 13 h. 45 pour atterrir à l'aérodrome d'Istres, près Marseille, à 15 h. 30. L'avion a donc effectué le parcours Paris-Marseille en moins de cinq heures. Ce résultat obtenu par un appareil du type commercial est d'autant plus remarquable que le voyage a été contrarié par des rafales de pluie et de neige.

Un million de Parisiens ont quitté la capitale

Malgré la température, près d'un million de Parisiens sont partis dans les journées de samedi et dimanche à la campagne ou à la mer.

Ce chiffre est sensiblement égal à celui qui fut relevé l'an dernier dans les différentes gares de la capitale. Il est vrai que, tandis que partaient les Parisiens, un chassé-croisé s'établissait, et 50.000 provinciaux ou étrangers arrivaient samedi soir à Paris.

CHRONIQUE LOCALE

LA DÉFENSE DU COMMERCE

On connaît toute la série d'impôts, taxes et surtaxes qui pèsent sur les commerçants. Elles deviennent de plus en plus lourdes; et si, à ces taxes, on ajoute les tracasseries et chinoiseries administratives, on comprend, on approuve les protestations qu'élèvent parfois les commerçants.

Tant qu'ils font leurs affaires, eh bien, soit : ils paient. Mais les affaires sont difficiles. Et puis, les commerçants trouvent des concurrents qui, eux, ne paient ni impôts, ni taxes, ni chiffre d'affaires.

Il s'est abattu, tout d'un coup, dans nos villes, dans nos campagnes, un nombre considérable de ces colporteurs, qui arrivent on ne sait d'où et vendent des marchandises qui proviennent on ne sait d'où également.

Notre confrère de l'*Express du Midi* dans le Gers, souligne cette invasion dans ce département de ces colporteurs que nous avons vus et que nous voyons de temps à autre dans le Lot.

Ce sont de soi-disant marins anglais ou américains, vendeurs de draperie ou d'autres objets, qu'ils présentent, comme de provenance étrangère, entrées en contrebande.

Les autorités semblent ignorer ces colporteurs camouflés en marins et ne leur demandent rien de ce qu'elles exigent d'ordinaire des bons contribuables.

Le commerce est libre, exempt de toutes taxes pour ces colporteurs.

Cependant, les commerçants se sont émus de cette concurrence : en Touraine, notamment, la Chambre de commerce adresse une protestation au Préfet qui, après enquête envoya aux commissaires de police la lettre circulaire suivante qui mérite d'être publiée :

« Mon attention a été récemment appelée sur les agissements de certains individus, pour la plupart de nationalité étrangère, qui sillonnent le département avec des ballots de marchandises neuves (du drap généralement) qu'ils vendent directement aux particuliers et à des prix généralement inférieurs à ceux pratiqués dans le commerce.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous assurer, chaque fois que vous en aurez l'occasion, si ces individus sont, suivant leur qualité de marchands ou de voyageurs de commerce, détenteurs de leur patente ou de la carte d'identité prévue par la loi du 8 octobre 1919, et, le cas échéant, s'ils sont en règle avec la loi sur les étrangers, la loi sur l'exercice des professions ambulantes et la règlementation de la circulation des nomades.

« Il y aura également lieu de contrôler si ces marchands ambulants s'acquittent de la taxe de 1.10 sur le chiffre d'affaires. Ceux qui répondront affirmativement devront justifier qu'ils paient cette taxe par la production soit d'une feuille d'abonnement, soit de quittances récentes de versements y afférents.

« Je vous signale, en outre, que les agissements desdits individus peuvent tomber sous le coup de loi :

« 1° Si la vente des marchandises neuves a lieu aux enchères ou rabais ou prix proclamés. (Loi du 25 juin 1841).

« 2° Si les ventes de marchandises neuves sont faites sous la forme de soldes, liquidation ou déballage, sans une autorisation spéciale du maire de la ville où la vente doit avoir lieu. (Loi du 30 décembre 1906.).

« D'autre part, ces ventes peuvent constituer les délits de spéculation illicite, tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

« Les intéressés peuvent, enfin, se trouver en contravention aux arrêtés municipaux obligeant les marchands à être porteurs d'appareils de mesurage et de pesage.

« Vous voudrez bien me signaler immédiatement les individus contre lesquels vous aurez relevé des infractions ou qui n'auraient pu justifier du paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires. — Le préfet : A. DUCAUD ».

Aussitôt, le résultat ne se fit pas attendre. Des contraventions furent dressées, des amendes infligées et la Touraine fut débarrassée de ces indésirables, en marge, pour la plupart, des lois fiscales de notre pays.

Eh bien, de pareilles mesures devraient être étendues, car le commerce local souffre de cette concurrence qui se fait dans des conditions anormales.

Les commerçants du Lot et de Cahors se sont plaints de cette situation. Ils ne demandent que l'application d'un arrêté comme celui qui est en vigueur en Touraine, d'autant plus que le client n'est pas toujours très satisfait de la camelote mise en vente par les soi-disant colporteurs, marins anglais ou américains, mais marins d'occasion !

LOUIS BONNET.

Emplois Municipaux

C'est avec plaisir que nous apprenons qu'un glorieux mutilé, dont Cahors est justement fier, vient de poser sa candidature à la succession du regretté M. Labie.

Nous souhaitons que l'union des mutilés se réalise sur cette candidature bien faite pour rallier tous les suffrages.

Le prix du gaz

Le charbon baisse : conséquence, le prix du gaz diminue..... à Bordeaux et ailleurs. A Cahors il est immuable ! Quand donc suivra-t-on ici le mouvement qui se généralise ?

Voici, en effet, ce que nous lisons dans la *Petite Gironde*, à la chronique Bordeaux : compte rendu de la séance du Conseil Municipal :

Le prix d'achat du charbon continuant à descendre au-dessous des prévisions budgétaires de la régie, l'administration a estimé que le moment était venu de faire bénéficier les abonnés d'un abaissement du prix de vente du gaz et de l'électricité. En conséquence, M. Lavertujon propose au Conseil d'adopter les tarifs suivants, avec effet à partir du 15 avril 1922 :

Gaz : Le prix de vente du mètre cube de gaz, pour les particuliers, sera abaissé de 0 fr. 70 à 0 fr. 65, et tous les tarifs spéciaux subiront la même diminution de 0 fr. 05.

Electricité éclairage : Le prix de vente du kilowatt-heure pour l'éclairage des particuliers sera abaissé de 1 fr. 30 à 1 fr. 20.

Pose des compteurs : Tous les tarifs de pose des compteurs seront abaissés d'environ 5 fr. chacun.

Frais de participation pour l'établissement des branchements électriques : Les anciens tarifs seront abaissés d'environ 25 0/0.

En ce qui concerne l'électricité force motrice, les tarifs qui ont déjà été abaissés le 20 janvier 1922 le seront encore par suite de la notification des échelons de barèmes de bases et de la réduction des taxes qui concernent le facteur de puissance, avec effet à partir du 15 janvier 1922.

L'adoption de ces différentes mesures occasionnera une diminution annuelle de recettes d'au moins 5 millions de francs.

La proposition de M. E. Lavertujon est adoptée.

Ancienneté

Le rang de lieutenant à titre définitif de M. Cayrol, du 7e d'infanterie, est fixé à 2 années postérieures à la date du 3 octobre 1915.

Question au Ministre des affaires étrangères

M. Delmas, député, signale à M. le ministre des affaires étrangères que les consuls de France en Amérique refusent, soit de délivrer les procurations demandées par les insoumis, soit même de légaliser les signatures contenues dans les procurations faites par des agents ou notaires français résidant en Amérique (ce qui entraîne en France la nullité desdites procurations) et demande s'il n'y aurait pas lieu de faire cesser cet état de choses préjudiciable pour les intéressés et qui semble illégal puisque (voir question n° 12922, *Journal officiel* du 22 mars 1922) le ministre de la justice définissant les droits des insoumis déclare que « l'insoumis non condamné n'étant frappé par la législation en vigueur d'aucune incapacité civile conserve le plein exercice de ses droits et que son absence du territoire doit le faire considérer simplement comme non présent et traiter comme tel, notamment au point de vue de l'utilisation des procurations qu'il pourrait consentir ».

Réponse. — Les agents des services consulaires français à l'étranger ne doivent pas prêter leur concours direct aux insoumis et déserteurs français ; ils ne doivent pas dresser d'actes notariés à leur requête, ni légaliser leur signature. Mais ils peuvent légaliser les actes notariés dressés par des notaires étrangers dans lesquels les déserteurs et insoumis sont comparants (loi du 31 décembre 1920, art. 14).

Question au ministre de la guerre

M. Delmas, député, demande à M. le ministre de la guerre si la date de prise de rang permettant de percevoir les arrérages afférents à la médaille militaire est celle de la blessure, celle de la réforme ou bien celle de la décision ayant accordé cette décoration.

Réponse. — La date de prise de rang est celle de la décision de l'autorité attribuant la décoration après examen du dossier de proposition. Il n'a été dérogé a cette règle qu'en faveur des militaires réformés de guerre dont les dossiers de proposition n'avaient pu être examinés en temps voulu. Leur prise de rang a été reportée à la veille du jour de leur radiation des contrôles afin qu'ils puissent avoir droit au traitement de la décoration comme étant en activité de service (art. 33 du décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852).

Grivélerie (?)

Lundi, un client pénétrait dans le restaurant tenu par Mme veuve Roussel, rue St-Maurice et se faisait servir à déjeuner.

Au moment de la douloureuse, il partit, mais signalé à la police, il fut prié de se rendre au commissariat où il déposa son baluchon et ses papiers, et déclara qu'il allait chercher l'argent dû pour payer son dîner.

Vérification faite du ballot, il fut reconnu que le client pouvait répondre de la dette contractée au restaurant.

Courrier d'Allemagne

Glanons un peu dans un paquet de journaux.

Certes, les Boches trouvent mauvais, d'être obligés de payer les pots cassés, mais surtout d'être pressurés, chaque jour, par leur fisc inexorable envers eux-mêmes. Comment se serait-il comporté envers nous ? pas de doute sur ce point : l'étranglement immédiat ; donc, là-bas, on augmente les impôts ou l'on en invente de nouveaux. Avant 1914, quand l'argent avait sa valeur réelle, à Stuttgart, un chien payait 20 m. par an = 25 francs. Puis, en 1915-1916, le mark n'était pas encore déprécié, le toutou fut taxé à 80 m. Mais, depuis, il a été élevé à des honneurs auxquels il n'aurait jamais songé.

Stuttgart est une ville où le chien est très aimé. Depuis l'armistice et cette signature relative de la paix, la race canine a repris un nouvel essor, c'est l'époque de sa « Renaissance ». Dans une des dernières sessions du Conseil municipal, le Maire a fait connaître que 12.000 chiens avaient été officiellement déclarés, mais que, certainement, 4.000, au moins, ne l'avaient pas été. 12.000 quelle bonne aubaine ! Après une longue discussion, on tomba d'accord sur l'impôt suivant : Chaque premier chien payera annuellement 300 m., et, pour chaque autre déclaré, 450 m. Ayez seulement deux bêtes, et vous recevrez la note de 750 m. !

Mais, supposons simplement qu'il y ait un chien par propriétaire, nous arrivons à un impôt global de trois millions six cent mille marks. Bravo ! les toutous !

Et les concessions d'eau !! Kolossal ! Par chambre, l'abonnement annuel est passé de 2 m. 50 à 40 m., et pour les magasins de 3 m. à 48. Les water-closets, qui payaient 10 m., ainsi que la chambre à bains, sont montés à 160 m. Un appartement de 4 pièces, avec cuisine, paie 200 m.

Le droit de fermeture d'un établissement public après l'heure réglementaire se paie 15 m. pour les deux premières heures et 20 m. pour la suivante.

Et la vie, là-bas, devient de plus en plus chère, et le papier-monnaie se multiplie chaque jour ; l'inflation est de 100 milliards, car il faut donner de très gros salaires ou traitements, afin de permettre à la population de vivre. J'ai sous les yeux, un tableau officiel des prix affichés dans les mairies du Wurtemberg : j'en extrais quelques-uns : la livre ou la pièce, ou le litre. Pain, 3 m. 25 ; sucre, 9 m. 10 ; bœuf, 27 m. ; porc, 30 m. ; graisse de porc, 39 m. ; beurre, 45 m. ; un œuf, 3 m. 60 ; lait pur, 4 m. 80 ; pommes de terre, 1 m. 80.

Mais n'allez pas croire que le Boche pleure et attend la mort. Le Wurtembergeois qui m'envoie ces journaux m'écrit : « Nous dépensons tout ce que nous gagnons, et je bois toujours ! C'est, du reste, ce que j'avais noté dans mes deux voyages. D'ailleurs, les journaux, à la 4e page, sont remplis de programmes de fêtes, d'excursions, de cours de danses, et les théâtres ne chôment pas. Le mark baisse et l'on s'amuse. Faillite financière et non économique.

Deux mots sur l'Autriche. Vienne a toujours été un petit Paris. Bien qu'on s'y amuse encore, le carnaval, cette année, a été morose ! Dans un hôtel convenable, la journée revient à 2.500 couronnes ! En 1914, la couronne-argent valait 1 fr. 05. Et le tout à l'avenant. Les soireux qui voulaient s'offrir un frac neuf, devaient le payer 300.000 couronnes. Dans les hôtels et les restaurants les garçons portent, en bandoulière, un sac... *à papiers*.

Mais si le Boche boit, mange et s'amuse, il travaille aussi et beaucoup, et manuellement, même les intellectuels. Ainsi, je lis que, à l'Université de Tübingen, les étudiants peu fortunés, ont ouvert des ateliers de reliure et de menuiserie où ils fabriquent et vendent, ce qui leur permet de faire leurs études.

Le discours du Ministre Maginot, en mars, a fait grand bruit ; je le vois imprimé et commenté dans beaucoup de colonnes ! On nous accuse de vouloir une nouvelle guerre ; alors ils s'y préparent !

Jeunes générations, veillez et travaillez ! „

Ant. CHÉRY.

La Coque de Pâques

Un temps affreux : des rafales de pluie n'ont cessé d'arroser ces fêtes de Pâques et surtout ce lundi qui est, pour les Cadurciens, l'occasion d'une journée de plaisir.

C'est la fête de la Coque, du gâteau local que, d'habitude, l'on va manger, arrosé de vin du crû, dans les maisons de vigne, sur les côteaux, ou sur les rives fleuries du Lot.

Cette année, la fête fut gâtée, le soleil n'étant pas de la partie.

Cela ne veut pas dire que les Cadurciens n'aient pas mangé la Coque, et qu'ils soient restés en ville.

La tradition est là : un Cadurcien qui se respecte va à la vigne quand même : celui qui n'a pas de vigne, va ailleurs, à la campagne. Malgré la pluie, d'aucuns ne craignent pas d'aller s'installer lignes déployées sur les rives du Lot, pêcher une friture et manger la Coque, bien entendu.

A l'arrivée des trains, on pouvait faire cette constatation. Trains de Montauban, de Libos ont ramené dans Cahors des bandes entières de Cadurciens qui s'étaient rendus aux foires de Caussade, de Prayssac.

De plus, Larroque-des-Arcs, Vers reçurent également de nombreux visiteurs cadurciens.

Malgré le mauvais temps, il fallait que la fête de la Coque de Pâques fût dignement célébrée.

Elle le fut, même en ville, car même ceux qui n'aiment pas se « délocaliser » ne manquèrent pas de faire les « 4 heures » avec un morceau de coque dans les restaurants des divers quartiers.

Somme toute, lundi de Pâques fut une fête pour tous. Un peu de soleil l'eût rendu plus gai, plus joyeux.

Ce sera pour l'année prochaine.

L. B.

Abus de confiance

Mme Guérin, bouchère à Castelfranc, avait acheté un bœuf à M. Lémozi, de Cazals. Pour des raisons d'ordre commercial, il avait été entendu que M. Lémozi reprendrait le bœuf, qui ne convenait pas à Mme Guérin et lui rendrait la somme qu'elle lui avait versée : 1.400 francs.

Le jour de la foire de Catus, Mme Guérin pria un nommé Fraysse de vouloir bien reconduire la bête à Cazals. Fraysse le fit avec empressement, perçut la somme de 1.400 fr. que lui remit M. Lémozy, mais... s'empressa de disparaître.

Plainte a été portée au commissariat de police. Une enquête est ouverte.

En appel

L'affaire du vol des bijoux à la gare sera plaidée devant la Cour d'appel d'Agen, le jeudi 4 mai prochain.

Accident du travail

M. Jean Lachaud, 26 ans, manœuvre au dépôt des machines de la gare de Cahors, demeurant place de la Halle, était occupé à retirer du monte-charge des wagonnets pleins de charbon, lorsqu'un wagonnet sortant dérailla.

M. Lachaud, ayant glissé, eut le pied droit pris entre le rail et le wagonnet.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de huit jours.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 3 au 8 avril a été la suivante dans le Lot :

Nombre de placements à demeure : 7 hommes.

En extra : 2 hommes, 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 10 hommes, 5 femmes.

A qui le chapelet ?

Un chapelet a été trouvé sur la voie publique par M. Lucien Marmiesse, peintre, qui s'est empressé de le porter au bureau de police où la personne qui l'a perdu peut le réclamer.

En prévision du service de dix-huit mois

Par une circulaire, le ministre de la guerre et des pensions vient de notifier aux autorités militaires les premières dispositions à prendre en vue d'amorcer la nouvelle répartition des officiers entre les différentes armes et les réductions sur l'ensemble des officiers qui s'imposeront au moment où la future loi des cadres entrera en vigueur, après son vote par les Chambres et sa promulgation. Pour donner à ces réductions une accentuation sensible, le ministre pourrait être amené à prescrire la stricte application de l'article 1er de la loi du 10 février 1920 visant l'éliminatoire des officiers nettement inaptes et à envisager des mises à la retraite d'ofvce.

Foire du 15 avril 1922

Par suite du mauvais temps, la foire du 15 avril a été très peu importante ; les transactions furent presque nulles.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 100 à 110 francs ; vaches grasses, de 70 à 90 francs les 50 kilos ; bœufs de travail, 1,600 à 3.000 francs la paire ; vaches de travail, de 800 à 2.000 francs la paire ; bouvillons, de 600 à 1.000 francs la paire ; porcelets, de 40 à 100 francs pièce ; moutons gras, 1 fr. ; agneaux, 1,10 le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 55 à 100 fr. pièce.

Poules grasses, 3 fr. ; poulets, 3, 25 ; dindes, 3 fr. ; lapins privés, 1,50 le demi-kilo ; œufs, 3 fr. la douzaine.

Lauzès

Electrification. — Dans un de ses précédents numéros, le *Journal du Lot* a fait connaître que M. Meunier, Directeur de l'Usine électrique de Pasturat-St-Géry, avait donné une réunion à la Mairie de Lauzès, le mercredi 5 courant, à laquelle assistaient MM. de Camy et Lalo conseillers d'arrondissement, et quelques maires, convoqués à cet effet.

M. Meunier fit part aux personnes présentes de son intention de donner la lumière électrique aux communes se trouvant sur la ligne Vers-Montfaucon, par Lauzès. N'ayant pas été prévenu, nous n'avons pu assister à cette réunion, qui d'ailleurs était peut être réservée à MM. les Maires seulement. Mais nous croyons savoir que le futur concessionnaire se proposerait de *faire* la ligne, à la condition que les municipalités intéressées lui fassent l'avance de la moitié des frais à exposer. Nous voudrions bien savoir sur quoi sont gagées ces avances.

Sauzet

Foire. — Notre foire du mois, tenue le vendredi saint, favorisée par un beau temps a été assez importante. Voici les cours pratiqués :

Gros bœufs de travail, de 3,600 à 4,200 fr. ; bœufs moyens d'attelage, de 3,000 à 3,500 fr. ; bouvillons, de 1,600 à 2,200 fr. ; vaches de travail, de 2,000 à 2,500 fr., le tout la paire.

Bœufs de boucherie, 1re qualité, 250 fr. les 100 kilos ; 2e qualité, de 210 à 220 fr. ; veaux de 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux gras, 4 fr. ; porcs gras, de 170 à 180 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 80 à 120 fr. la pièce ; brebis et moutons, de 75 à 140 fr. ; chevreaux de 2,50 à 3 fr.

Poules, 2 fr. 50 ; poulets, 3 fr. ; pintades 3,50 ; lapins, 1 fr. 50, le tout le demi-kilo ; pigeons de 5 à 6 fr. ; dindes, de 50 à 55 fr., le tout la paire ; œufs, 2 fr. 50 la douzaine.

Maïs, 50 fr. ; pommes de terre, 22 fr. ; avoine, 28 fr. ; haricots, 48 fr. le sac de 80 litres.

Sur le marché, quelques kilos de poissons se sont vendus au prix exorbitant de 7 fr. le kilo.

Malgré l'humidité de la saison, les légumes verts et le jardinage se vendent à des prix très élevés.

Castelfranc

Abus de confiance. — Le nommé Gaston Frayssé, âgé de 40 ans environ, a horreur du travail depuis sa plus tendre enfance. Manger, fumer, boire (surtout boire) et ne rien faire, telle est sa maxime.

Occupé, par pitié, à la boucherie Guérin, à faire les courses, au nettoyage de l'abattoir, etc.., il fut envoyé jeudi dernier à Péchaurié conduire un bœuf, et percevoir en paiement la somme de 1.400 francs.

Frayssé s'acquitta en partie de la commission. Il livra le bœuf, perçut l'argent, mais oublia de le rapporter à Guérin.

Plainte, nous dit-on, a été portée, mais à l'heure où nous écrivons, Frayssé court encore.

Figeac

Foire du 15 avril. — Notre foire, contrariée par la pluie, qui n'a cessé de tomber durant l'après-midi, a été importante. Une légère hausse s'est produite sur les bestiaux.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 3,000 à 3,500 francs la paire ; bœufs gras, de 100 à 110 fr. les 50 kilos ; veaux gras, de 3,50 à 4 fr. le kilo ; cochons gras, de 150 à 180 fr. les 50 kilos.

Porcelets, de 50 à 70 fr. pièce, selon grosseur.

Blé, de 54 à 55 francs ; avoine, 28 à 30 fr. ; haricots, 60 fr., le tout l'hectolitre.

Poulets 3,50 ; chevreaux, 1 à 1,25, le tout le demi- kilo ; œufs, 2,75 la douzaine ; miel, 4 fr. le litre.

Beaucoup de jardinage vendu à des prix élevés.

St-Pierre-Toirac

Nécrologie. — Nous avons appris, avec un très vif regret, la mort de notre sympathique compatriote, M. Fernand Guitard, instituteur au Havre, et conseiller général du 4e canton de cette ville, qui a succombé à 38 ans, malgré les soins dévoués dont il était entouré.

Nous prions Mme Fernand Guitard, ses deux enfants, Mme Guitard mère et toute la famille, d'agréer nos plus sincères condoléances.

St-Céré

Monument aux morts. — Le nom des soldats morts pour la France vient d'être affiché sous la halle. Le comité du monument aux morts prévient les familles des victimes de la grande guerre de se rendre compte des omissions qui pourraient être faites ou des erreurs dans l'orthographe des noms et prénoms, afin que cette liste puisse être mise au point pour être gravée sur le monument.

La population est invitée à en prendre connaissance et à faire, d'ici cette date, les observations et rectifications qu'elle jugera à propos.

Gignac

Publications de mariage. — MM. Servantie Pierre de Lavalette avec Mlle Gary Pétronille-Eléonore, de Lignéras ; Dale Antoine de Vion, commune de Cuzance avec Mlle Irma Laval de Geneste, commune de Gignac ; Seignard Firmin de Tessillac avec Mlle Delbos Maria de Paulin ; Mauret Camille-Joseph de Souillac avec Mlle Maria-Rosa Lacroix de Gignac ; Baussonie Jean-Jules avec Mlle Marguerite Séraudie des Bugues ; Garrige Jean avec Mlle Maria Delbos de Vignolles.

Naissances. — Jean-Georges Arliguie de Lablénie ; Jean Delbos de Vignolles.

Labastide-Murat

Haras nationaux. — Notre station des haras est bien fréquentée et donne satisfaction aux éleveurs. Le haras Kelneuq Norfolk breton est un remarquable reproducteur, à en juger par lui-même et les superbes petits poulains issus de sa race, qui émerveillent leurs propriétaires et répondent bien à leur désir.

Jaloux, demi-sang du Midi, par Prisme et une fille d'Ancore, une des meilleures origines, donne aussi de bons produits très prisés dans nos contrées.

Notre station ne chôme pas. Le postier breton, réclamé par les éleveurs, accroîtra son succès.

St-Cirq-Madelon

La fête votive. — La jeunesse de Saint-Cirq-Madelon se prépare à fêter dignement la fête votive, au Bourg, le dimanche 23 avril courant.

A cette occasion, il y aura des jeux et des bals qui ne manqueront pas d'attirer une foule considérable de tous les environs.

Salviac

Les méfaits des pluies continuelles. — Les pluies continuelles ont provoqué dimanche 16 avril, à six heures du soir, la chute d'un arbre de la place du Foirail.

L'ormeau qui a été déraciné a fait des dégâts matériels au « Café de l'Univers » ; si le jour de Pâques avait été ensoleillé, un accident aurait pu arriver, la place du foirail est en effet très fréquentée le dimanche par les joueurs de quilles qui s'étaient heureusement abstenus ce jour-là de jouer à leur jeu favori, en raison de la pluie.

A la gendarmerie. — Eugène Sicard, gendarme à pied de la brigade de Salviac, de retour des armées du Levant est nommé en la même qualité à la brigade de Vayrac.

Retraites ouvrières et paysannes. — Les titulaires de titres de rente des retraites ouvrières et paysannes sont priés de se présenter à la mairie de Salviac, tous les jours de la semaine de 11 heures à midi jusqu'au 25 avril afin de faire dresser leur certificat de vie pour leur permettre de se présenter pour le paiement trimestriel chez M. le Percepteur de Salviac.

DÉPÊCHES

Paris, 9 h. 52.

A GÊNES

UN TRAITÉ SÉPARÉ GERMANO-RUSSE

De Gênes : Les Allemands et les Russes ont conclu le jour de Pâques à Rapollo un traité séparé.

La nouvelle a été connue hier à 16 heures par les délégations réunies à Gênes, où elle a causé une vive surprise, l'événement étant inattendu.

Ce Traité, basé sur la réciprocité, 1° stipule l'annulation réciproque de toutes les dettes contractées entre les deux pays, y compris les indemnités de guerre ;

2° rétablit des relations diplomatiques normales entre l'Allemagne et la Russie.

Les Alliés vont délibérer

De Gênes : Les délégations alliées, auxquelles s'ajouteront celles de la Petite-Entente, examineront aujourd'hui si le Traité germano-russe est compatible avec les stipulations du Traité de Versailles et quelles répercussions peuvent en résulter sur le sort de la Conférence de Gênes.

M. Barthou, sitôt connu l'événement, a demandé des instructions à M. Poincaré.

⁂

Paris, 11 h. 45.

Conseil des Ministres

M. Poincaré avait convoqué tous les ministres présents à Paris pour ce matin 9 heures.

A 8 heures 15, le Président du Conseil est arrivé au Ministère et s'est mis aussitôt au travail.

A neuf heures précises arrivent successivement MM. Maunoury, Laffont, Reibel, Peyronnet, Dior et Paul Strauss.

La délibération commença aussitôt.

A 11 heures, la séance du Conseil n'était pas encore terminée.

A la Commission juridique

De Gênes : La Commission juridique s'est réunie ce matin pour examiner l'éventualité d'un traité russo-allemand.

Après une courte discussion, un accord est intervenu quant aux conclusions qui seront soumises, à 11 heures, aux chefs des délégations des puissances alliées.

Tout le travail de la Conférence se trouve interrompu.

Il est, en effet, superflu de remettre en présence, dans cette Commission, les Allemands et les Russes et les représentants de l'Europe.

LE SENTIMENT DE LLOYD GEORGE

De Gênes : A l'issue du dîner qu'il donnait aux ministres alliés, Lloyd George, commentant la conclusion de l'accord germano-russe, a déclaré que la situation, bien que grave, n'est pas désespérée.

⁂

Incendies à Belfast

De Belfast : Hier soir, quinze maisons étaient en feu dans l'Antigun-Street.

⁂

Traversée en avion de l'Atlantique

De Porto-Praya : L'hydravion portugais qui était parti hier après-midi de St-Vincent, pour traverser l'Atlantique, est arrivé à Porto-Praya, dans l'île du Cap Vert, à 6 heures.

ON DEMANDE

CONDUCTEURS POUR CAMIONS POIDS LOURDS (autobus)

S'adresser chez **M. BÉNESTÈBE**, à CAHORS.

MOBILIER A VENDRE

S'adresser à **M. JUSTY**

Rue Brives, CAHORS

Service Anniversaire

Les familles BONNET, PONS, P. COURSE, FONTANEL, TOURNIER, COUDERC, PÉLEGRI, BRUNET, PAGÈS ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances qu'un service sera célébré en la mémoire de

Louis BONNET

Horticulteur

Porté disparu au Plateau de Craonne le 20 avril 1917

en l'Eglise St-Barthélemy le jeudi 20 avril à 7 h. 1/2 du matin.

REMERCIEMENTS

Monsieur Léon MARTY, ferblantier ;
Madame Léon MARTY ;
Monsieur Gaëtan MARTY ;
Les familles MARTY, THOMAS, MEULET, DARRÉS, Madame veuve DELPECH, BOUSSAC et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Antoine MARTY

Ferblantier

ON DEMANDE

A l'Ecole Normale d'Instituteurs

Un Jardinier

Une femme aide-cuisinière

Excursions Tourisme

Location Automobiles **A. Citroën**

EXPOSITION DE TABLEAUX

Pochades de 5 à 20 francs

J.-B. NOUYRIT

24, boulevard Gambetta. — Tél. 85

ON DEMANDE

Une Sténo-Dactylographe

S'adresser à M. MÈGES, greffier, rue Blanqui

PERDU

Un bracelet-montre en argent (bracelet en cuir) a été perdu samedi, vers 6 heures, sur le trajet : rue des Cadourques, rue de la Banque, rue du Lycée, Boulevard Gambetta, rue J.-Baptiste Delpech.

Prière de le rapporter au Bureau du Journal. Récompense.

Agent demandé pour le LOT, monopole article breveté, gros rapport. **Cie U. F. R.**, 11, Bd Péreire, PARIS.

ETUDE

DE

Me Jules NIEUCEL

Huissier à Figeac (Lot)

VENTE

à suite de

Saisie-exécution

Le **Dimanche vingt-trois avril mil neuf cent vingt-deux,** *à BUZAC, près Figeac,* **à deux heures du soir,**

Deux juments, harnachements, breack, tombereau, camion, foin, lits fer, bascule forte, 11 bidons carbure de calcium, 6 barriques huile, fût graisse consistante, locomobile fixe 15 HP., dynamo, 8 tonnes ferraille.

Pour extrait :

J. NIEUCEL.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

CYCLES marque **UNION** réputés les plus solides, depuis **285 fr.**

MACHINES à coudre à pédalier, syst. Singer **400 fr.**

5 et 10 ans de garantie, chez les principaux mécaniciens

Louis LENOIR, *constructeur,* 19, rue Vauban, BORDEAUX

Feuilleton du « Journal du Lot » 5

ÉTRANGE FORTUNE

DE

CUNISSET-CARNOT

III

Hennibelle était notaire à Sermezy depuis plusieurs années déjà ; il allait avoir trente ans, quand le 1er septembre 1890, il vit entrer dans son étude un des personnages les plus considérables des environs, le baron Sixte d'Arconcey. Pierre le connaissait de vue depuis son enfance, mais il n'était pas en relation avec lui. Jamais le notaire n'avait entendu parler à son prédécesseur du baron comme d'un client. Il y avait bien, dans les minutes, un casier qui portait la mention : « Famille d'Arconcey » ; mais depuis une vingtaine d'années, aucun d'Arconcey n'avait rien acheté, ni rien vendu, aucun ne s'était marié, aucun n'avait fait de testament, par conséquent nul acte nouveau n'avait, depuis cette époque, été ajouté aux anciens dans le vénérable casier.

Ce ne fut donc pas sans un certain étonnement que Pierre se trouva chez lui en présence de son important visiteur.

Le baron Sixte d'Arconcey était alors âgé de cinquante-deux ans. Il avait les cheveux tout blancs qu'il portait assez longs, et, comme ils étaient fort abondants, on aurait dit qu'il avait conservé la perruque de l'ancien régime. Son visage, entièrement rasé, rappelait les abbés du dernier siècle, et ses yeux noirs, pétillants d'esprit, lui donnaient la physionomie éveillée des gens de cour. Bien pris, la taille moyenne, se tenant fort droit, il possédait une suprême distinction et portait en toute sa personne ce cachet unique que donne, par la naissance, à ses descendants, toute une lignée de gens bien élevés. Rien qu'à le voir, on le mettait hors du commun, et, en dépit que l'on en eût, ce gentilhomme imposait par son grand air, par la dignité de son attitude, par ce je ne sais quoi qui mettra toujours, malgré toutes les thèses égalitaires, une infranchissable distance entre les gens sans éducation et les autres.

Cette antique famille d'Arconcey était aussi vieille que les roches de la montagne. Vénérée par tout le monde, elle avait traversé l'orage de la Révolution sans trop de malheurs, du moins la branche établie à la campagne, au château d'Arconcey même, près de Sermezy ; car ceux de Dijon avaient été cruellement éprouvés. Le chef de la famille, Gaspard d'Arconcey, conseiller au Parlement avait été arrêté dans son hôtel de la place Charbonnerie, qu'il n'avait pas voulu quitter malgré des avertissements de toutes sortes et les supplications de ses amis. Ce conseiller Gaspard était un homme libéral ; il avait salué la Révolution comme l'aurore de la liberté humaine, et bien avant 89, il avait manifesté ses penchants pour la philosophie et la cause des réformes. Tout le monde, dans la ville, le connaissait et l'aimait ; la pureté de ses mœurs, son intégrité de magistrat, ses vertus privées lui avaient gagné l'estime et l'affection de tous. Il n'en fut pas moins incarcéré, sur l'ordre du commissaire venu de Paris, jugé séance tenante et exécuté le jour même ! Cet événement eut son contre-coup immédiat au château d'Arconcey ; ses habitants s'enfuirent et réussirent à émigrer. Mais, grâce à la connivence des gens du pays, ils trouvèrent, en revenant d'exil, dix ans après, tous leurs biens scrupuleusement conservés. Ils reprirent leur existence passée. Cependant, un changement profond s'était fait dans leurs esprits. Bouleversés par la mort tragique du conseiller, ils perdirent toute mesure dans leur appréciation sur la Révolution : ils ne la virent plus qu'à travers le voile sanglant étendu devant leurs yeux par la Terreur et par leurs malheurs de famille. Ils se détachèrent des idées libérales. Les livres des précurseurs de la Révolution furent proscrits de leur bibliothèque, la philosophie du dix-huitième siècle fut maudite, et les d'Arconcey revinrent à l'ardente foi catholique et royaliste de leurs aïeux.

Sixte d'Arconcey avait été élevé par son père dans ces idées exclusives. Il les avait reçues toutes faites, ne les avait jamais contrôlées et les avait prises comme guide absolu de ses moindres actions. Pour lui, les hommes se divisaient en deux catégories : les catholiques royalistes d'un côté ; de l'autre, mais très loin, très au-dessous des premiers, le reste, qu'il appelait carrément « la canaille ». Il avait fait ses études dans un collège de jésuites très recherché, avec un petit nombre d'enfants appartenant exclusivement à des familles nobles. Il était presque arrivé à l'âge d'homme sans se douter qu'il existait autour de lui un monde tout autre que le sien, un monde où l'on vivait dans le présent, où l'on raisonnait, où la science remplaçait la foi. Quand il s'en aperçut, il ne comprit pas tout d'abord, puis il en conçut une furieuse indignation. Quoi, il y avait des hommes assez insensés pour fermer les yeux à l'éclatante lumière de la foi ! De quelle misérable boue étaient-ils donc pétris ! Quant à ceux qui détenaient le pouvoir, il n'éprouvait pas de haine contre eux ; ses sentiments étaient ceux du gendarme attendant le jugement d'un criminel. Il espérait avec une profonde confiance, avec une inébranlable sérénité, le retour du roy qui remettrait toutes choses à leur place naturelle et enverrait au supplice les usurpateurs !

Pas plus alors, en 1890, que dans son enfance, il ne discutait ni ne contrôlait ses idées. Il ne voyait exclusivement que des gens de son monde et de son opinion, dans cette petite société fermée des gentilshommes de province qui peupait les châteaux voisins. Leur vie à tous se passait les uns chez les autres, les uns avec les autres, en futilités, en banalités, sans occupation matérielle que la chasse ou l'équitation, préoccupés de mille riens, de leur toilette, de caquets et de cancans de femmes, avec les mœurs trop faciles que donne l'oisiveté. De très bonne foi, ils se croyaient à la tête du canton, du département, puisque, d'un jour à l'autre, le rétablissement de la monarchie allait ordonner les choses comme elles devaient être. Leur domesticité triée sur le volet, leur clergé compatissant, pensaient comme eux ; aussi, ne rencontrant jamais une opinion qui heurtât de front la leur, ne soupçonnant pas une contradiction, ils se croyaient la majorité. Et, à chaque élection, ils donnaient avec ensemble à la tête de leurs gens, escomptant de bonne foi le succès assuré, avec une invraisemblable candeur, sans réussir, le lendemain, à comprendre les causes de leur défaite qu'ils mettaient au compte d'inexplicables trahisons ! Et parmi ces gens, beaucoup n'étaient pas des sots, et le baron d'Arconcey était un homme d'esprit !

Il avait pourtant d'autres qualités que cet esprit. C'était un homme de cœur et un fort honnête homme, plein d'honneur, plein de bravoure, très franc et très charitable. Mais, par contre, il était tout de premier mouvement, prompt à d'extrêmes colères irraisonnées, insouciant, tout entier à l'heure présente, prenant tout de suite son parti des choses et sachant supporter les plus rudes coups, sans faiblir, parce qu'il puisait assez de force dans son insouciance même pour ne plus penser à ceux qu'il venait de recevoir. De plus, il aimait paraître : c'est un travers quand on sait réfléchir et compter, c'est un véritable défaut chez un homme sans souci.

Il menait grand train. Resté veuf avec une fillette de trois ans, il s'était déchargé dès qu'il avait pu, du soin de son éducation sur les *Epouses de Jésus*, chez lesquelles il l'avait placée, dans leur couvent de Dijon, en attendant qu'elle eût l'âge de rentrer dans le monde pour s'y marier.

Solange d'Arconcey était élevée avec austérité, et le baron ne la gâtait guère. Il allait la voir chaque mois ; mais au lieu de la garder chez lui, durant toutes les vacances, comme c'était la saison des chasses et qu'il aurait été fort embarrassé de cette pensionnaire au milieu de ses nombreux invités, elle ne venait passer au château que la deuxième quinzaine d'août, puis retournait au couvent pour onze mois et demi. Solange ne s'y déplaisait pas trop. Elle y avait toutes ses affections, car, en dehors de son père qu'elle aimait cependant, mais avec plus de respect que de tendresse, elle n'avait aucun parent rapproché, et ses jeunes compagnes formaient, avec ses maîtresses, toute la société de son cœur.

(*A suivre*).